

Flash info FO DGFIP

18 juillet 2013 - Catégorie C - AAP1 - 8^{ème} échelon enfin accessible

Catégorie C - AAP1 - 8^{ème} échelon enfin accessible de manière linéaire

Le [décret](#) annoncé fin juin est enfin paru.

A compter du 7 juillet dernier, le dernier échelon de l'échelle 6 (**Agent Administratif Principal 1^{ère} classe**) est accessible à l'ancienneté, après une durée moyenne et une durée minimale du temps passé dans le 7^{ème} échelon respectivement fixées à quatre et trois ans.